

1 Manifeste pour un socialisme 2 pleinement féministe

3	100 ans et toujours aussi présentes.....	2
4	L'exploitation économique des femmes*	5
5	L'exploitation économique multiple de la femme*	5
6	Les conditions de travail des femmes*	7
7	Le travail dans les branches où les salaires sont bas : Les « professions féminines* » et	
8	la différence salariale dite « explicable »	7
9	Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence salariale dite « non	
10	explicable »	9
11	Le travail non rémunéré	10
12	La pauvreté des seniors est un phénomène féminin	11
13	Dans le système économique proposé, les femmes* doivent choisir entre la peste et le	
14	choléra	11
15	Exigences.....	13
16	Le sexisme dans la société actuelle : oppression manifeste et oppression cachée	17
17	Le sexisme est une forme de domination	17
18	Pleinement intersectionnel-le-s.....	19
19	Pour une sexualité librement choisie	20
20	Notre féminisme est un combat de libération	21
21	Exigences :.....	21
22	Femmes, État et droits fondamentaux.....	24
23	Exclusion historique – les femmes comme citoyennes	24
24	Participation et influence politiques.....	24
25	Monopole étatique et droits fondamentaux	24
26	Politique de paix féministe	25
27	Exigences « femmes, État et droits fondamentaux »	26
28	Critique féministe à l'adresse du PS Suisse	29
29	Exigences :.....	30
30		
31		

1 100 ans et toujours aussi présentes

2 Qui croit que les Femmes* socialistes suisses ont vu le jour il y a 100 ans à partir de rien se
3 trompe lourdement. La fondation de la « commission d'agitation des femmes », à l'intérieur
4 du Parti socialiste, en 1917, contenait déjà toutes les lignes de conflit internes et externes
5 qui nous occupent aujourd'hui encore. Dès le début se posait la question de la place et de
6 l'importance des Femmes socialistes suisses : doivent-elles s'occuper avant tout des
7 « préoccupations et souhaits des femmes » ? Ou bien doivent-elles œuvrer à ce que les
8 femmes reçoivent les mêmes droits que les hommes ? Ou changer la société du tout au
9 tout ?

10

11 Les Femmes* socialistes suisses ont 100 ans – le mouvement des ouvrières, duquel elles
12 sont nées, est toutefois plus vieux.

13

14 Le mouvement syndical du 19^e siècle n'était pas le lieu de l'émancipation de la femme¹. Les
15 femmes ont été vues comme des concurrentes sur le marché du travail, et majoritairement
16 exclues des mouvements syndicalistes. Au lieu d'« un salaire égal pour un travail égal », les
17 syndicats voulaient de bons salaires nourriciers, afin que les femmes puissent rester à la
18 maison. Également, le travail des femmes a été envisagé exclusivement sous l'angle de la
19 comptabilité entre vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, l'image que les camarades
20 avaient des femmes différait à peine de celle qu'avait d'elles le camp bourgeois.

21

22 Contre vents et marées, les ouvrières, au 19^e siècle, se sont organisées en une entité de
23 défense de leurs intérêts et se sont jointes, vers 1904, à l'Union syndicale suisse. Plus tard,
24 les associations d'ouvrières ont été intégrées au PS et, malgré un nombre de membres
25 croissant, dissoutes en 1917. À la place, le parti a créé la « commission d'agitation des
26 femmes », et par là les Femmes socialistes suisses.

27

28 Le début avait donc tout d'une forme d'intégration et de « domestication ». Les
29 représentations stéréotypées des rôles traversaient tous les domaines de l'existence, même
30 le mouvement de la gauche socialiste, mais cela est resté invisible pour les camarades. Ils
31 s'intéressaient à l'égalité principalement pour savoir si elle pouvait être utile ou non au parti.
32 Par ailleurs, les Femmes* socialistes suisses se sont encore et toujours vu déléguer le
33 traitement des « thèmes relatifs aux femmes », desquels elles ont dû s'occuper du fait de
34 « leur nature même ». « Sur les femmes, pour les femmes », si l'on peut dire.

35

36 Dans ce contexte, pour les travailleuses socialistes du début du 20^e siècle, la politique
37 relative à la situation des femmes et à la politique familiale n'était pas une priorité. Le droit
38 de vote et d'éligibilité des femmes, par exemple, n'était pour elles pas une priorité –
39 contrairement à ce qu'il était pour les femmes du camp bourgeois. Elles luttèrent pour le
40 socialisme et contre l'exploitation et, par là, pour un monde juste, dans lequel l'égalité serait
41 une évidence. Elles considéraient les droits politiques comme inconsistants, parce qu'ils
42 n'éliminaient ni les injustices fondamentales ni les rapports d'exploitation systém(at)iques.

43

44 1917 a été l'année de la Révolution russe, qui a ensuite aussi aidé le droit de vote des
45 femmes à faire une percée décisive en Russie. À la suite de la Première Guerre mondiale,

¹ <http://www.woz.ch/dossier-generalstreik/brot-geld-und-frauenstimmrecht>, vu le 07.06.2017

1 les femmes se sont aussi vu accorder des droits politiques dans d'autres pays. Le thème est
2 ainsi devenu un sujet d'actualité aussi pour les camarades féminines. Dans le même temps,
3 dans la tourmente de la guerre, les préoccupations des mères et des ménagères étaient
4 toujours plus au centre des revendications des Femmes socialistes suisses. Les
5 représentations stéréotypées des rôles ont aussi souvent contrecarré les projets des
6 camarades féminines pendant leurs 100 ans d'histoire.

7

8 Même si la formation a toujours compté des femmes fortes et combattives, il y a eu chez les
9 Femmes socialistes suisses, en tant qu'organisation, des dynamiques diverses. Tantôt bien-
10 pensantes, tantôt anticonformistes. Tantôt correspondant à l'image et au rôle traditionnels
11 de la femme dans la société, tantôt subversives et revendicatrices. Les Femmes socialistes
12 suisses ont reçu une impulsion toute nouvelle dans les années 1970, lorsque de
13 nombreuses femmes issues du mouvement féministe ont adhéré aux Femmes socialistes
14 suisses.

15

16 Les Femmes socialistes suisses ont alors mis plusieurs questions sur la table, comme celles
17 de savoir ce qu'est le pouvoir politique, qui doit l'exercer et pour atteindre quels objectifs,
18 aussi à l'intérieur du parti. Conséquence : des luttes de plusieurs décennies entre les
19 Femmes socialistes suisses et le parti, durant lesquelles les femmes ont beaucoup fait
20 bouger les choses au sein du PS et n'ont cessé de s'en prendre au parti depuis la gauche.

21

22 Mais les Femmes socialistes suisses ont aussi dirigé leurs actions vers l'extérieur. Elles ont
23 marqué de leur empreinte de nombreux débats sur l'égalité des femmes et la lutte en faveur
24 d'une société féministe. Elles l'ont fait avec audace et esprit et sans équivoque. Les
25 moments forts de leur combat ont été la journée de la grève des femmes et les protestations
26 au sujet de la non-élection de Christiane Brunner, au début des années 1990. Des moments
27 où de larges couches de la population ont pu être mobilisées et sont allées dans la rue
28 manifester pour l'égalité. Mais ce n'est pas tout : le mérite de nombreux succès de la
29 politique d'égalité revient aux Femmes socialistes suisses. L'AVS, le droit de vote des
30 femmes, le droit à l'avortement, la punissabilité de la violence conjugale et l'article sur
31 l'égalité hommes-femmes n'auraient ainsi pas été introduits sans le travail politique des
32 Femmes socialistes suisses.

33

34 Tout au long de leur histoire, les Femmes socialistes suisses n'ont cessé de se mouvoir
35 dans le champ de tensions entre une « politique relative à la situation des femmes et
36 familiale », d'une part, et un changement fondamental de la société, d'autre part. Cela
37 constitue et a constitué non seulement un antagonisme, mais aussi un duo dont les deux
38 éléments se conditionnent mutuellement : il n'y a de véritable changement social – selon les
39 termes des camarades féminines d'il y a 100 ans, cela consisterait à obtenir la liberté, du
40 pain et la paix pour tous – que si l'égalité des droits des femmes* est reconnue comme il se
41 doit. En d'autres termes : les Femmes* socialistes suisses sont (aussi) aujourd'hui
42 féministes et cela signifie que l'on doit changer le rôle des femmes* dans la société,
43 défendre les intérêts des femmes*, combattre le sexisme et changer les rapports sociaux
44 existants et les structures du pouvoir.²

45

² Voir Amlinger, Fabienne (2014) : Im Vorzimmer zur Macht ? (Dans l'antichambre du pouvoir ?) Les organisations de femmes du PSS, du PLR et du PDC (de 1971 à 1995).

1 Nous dédions le présent papier de position à toutes les femmes* qui, au cours des
2 100 dernières années et même plus tôt, inlassablement et à leurs risques et périls, se sont
3 engagées au sein du mouvement de gauche des ouvrières et au sein des Femmes*
4 socialistes suisses en faveur de l'égalité des sexes et d'un monde réellement meilleur.

5

6 Elles l'ont fait en ne cessant de poser la question du pouvoir. C'est aussi ce que nous
7 voulons faire dans le présent papier de position – et cela en nous référant à l'histoire des
8 Femmes socialistes suisses : il s'agit de revendications concrètes, mais aussi de visions à
9 long terme. Dans une perspective féministe, nous mettons en lumière quelques champs
10 politiques prioritaires et questionnons les structures de pouvoir qui s'en dégagent.

11

12

1 L'exploitation économique des femmes*

2 L'exploitation économique multiple de la femme*

3

4 Au cours de leur existence, les femmes* travaillent autant, voire plus que les hommes³.
5 Malgré cela, elles gagnent beaucoup moins que l'autre sexe et contrôlent, comparativement,
6 à peine une petite partie de la fortune : à l'échelle mondiale, les femmes* reçoivent moins
7 d'un quart du revenu (provenant d'une activité lucrative)⁴, sans même parler du revenu du
8 capital, car elles ne contrôlent que 1% de la fortune.⁵ Même dans les pays industrialisés, la
9 lente tendance à bénéficier de plus de justice économique entre les sexes est depuis déjà
10 un certain temps paralysée, et la Suisse n'est à cet égard pas une exception : en Suisse, les
11 femmes* ne contrôlent pas un dixième⁶ de la fortune et elles reçoivent moins d'un quart du
12 revenu total. Mais ce n'est pas tout : plus d'un tiers de toutes les femmes* suisses travaillant
13 à temps plein gagnent moins de 4000 francs par mois et tout juste 7.5% gagnent plus de
14 8000 CHF par mois. C'est exactement l'inverse qui est valable pour les hommes : ici, il y a

³ Office fédéral de la statistique (2016) :

Charge de travail moyenne pour travail rémunéré et travail domestique et familial, disponible en ligne sur :
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017

Pour les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013, on trouvera ici les valeurs moyennes suivantes :

- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans : 52.68 h par semaine
- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans : 52.93 h par semaine
- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans : 27.87 h par semaine
- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans : 21.75 h par semaine

⁴ <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>

⁵ http://www.huffingtonpost.com/2011/09/19/women-make-only-1-percent-wealth_n_969439.html

⁶ Vu qu'il n'existe pas de statistique suisse de l'Office fédéral de la statistique sur la fortune selon le sexe, le calcul doit se faire par extrapolation :

- Les entreprises contrôlent une grande partie de la fortune en Suisse, les femmes* ne sont toutefois représentées qu'à hauteur de 6% dans les organes suprêmes de ces entreprises, voir par exemple:

<http://www.20min.ch/finance/news/story/25135518> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

- En 2016, la fortune des 300 personnes les plus riches de Suisse est estimée à 613 milliards CHF. Les femmes en contrôlent environ 20 milliards CHF, donc à peine 3.5%, voir <http://www.bilanz.ch/300-Reichste-live> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

On peut supposer que ces proportions ne changent pas significativement pour les autres personnes ayant une grande fortune.

- En 2014, les femmes détiennent seulement 30% de l'ensemble de l'avoir de vieillesse placé dans les caisses de pension (66 milliards CHF sur 219 milliards CHF)

(<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/prevoyance-professionnelle/cotisations.assetdetail.2905802.html>, dernière mise à jour : le 12 juillet 2017).

Cela signifie que la part de la fortune détenue par les personnes à faible et moyen revenu est trop petite pour compenser la part très basse « contrôlée » par la fortune des sociétés et les grandes fortunes de telle façon qu'elle atteigne plus de 10%.

1 même plus d'hommes (plus de 16%) qui gagnent plus de 8000 CHF que d'hommes qui
2 travaillent pour des (bas) salaires inférieurs à 4000 CHF (moins de 14%).⁷
3 En fait, cela n'est pas logique : même si les femmes* travaillent autant ou plus que les
4 hommes, comment se fait-il qu'elles aient moins d'argent ? Les différences ne sont pas dues
5 au hasard, mais s'expliquent par le mode de fonctionnement de notre système économique :
6 alors que la plupart des gens, pour assurer leur subsistance, sont obligés de vendre leurs
7 compétences pour obtenir un salaire, il y a une petite minorité de gens qui possèdent une
8 propriété et peuvent en vivre. Ces deux groupes sociaux ont des intérêts opposés : avoir
9 des salaires décentes et des temps de travail convenables. L'intérêt des premiers s'oppose à
10 celui des seconds, qui est de pouvoir atteindre une valeur ajoutée plus élevée grâce à leur
11 propriété. Ce conflit ne se déroule pas dans le vide, mais à l'intérieur d'une société dans
12 laquelle on fait la différence, par exemple, entre les sexes biologiques et entre les personnes
13 de couleurs de peau différentes. De tels clivages sociaux rendent possibles des répartitions
14 inégales du pouvoir, qui jouent à plein dans le conflit général entre une majorité de
15 personnes non privilégiées et une minorité de personnes privilégiées. La discrimination
16 historique envers les femmes* (et aussi les non-Blancs, et donc en particulier les femmes*
17 non blanches) ne cesse d'être exacerbée par cette constellation et la main-d'œuvre
18 féminine* est exploitée de multiples manières : premièrement, les femmes* travaillent dans
19 des professions souvent grotesquement sous-payées en étant soumises à des conditions de
20 travail difficiles, voire précaires, notamment dans le domaine de ce que l'on appelle le travail
21 de care, par exemple dans les soins aux personnes malades ou âgées. Deuxièmement, les
22 femmes* assument la plus grande part du travail d'éducation, de prise en charge,
23 domestique et familial non rémunéré. Alors qu'il ne serait pas du tout possible, sans ce
24 travail de reproduction et ce travail de care, de postuler que c'est le nombre de 42 heures
25 par semaine qui correspond à un taux de 100% de travail salarié, ces activités ne sont la
26 plupart du temps même pas considérées comme du travail au sens propre.⁸ Troisièmement,

⁷ Office fédéral de la statistique (2016) : *Distribution statistique (salaire net mensuel), personnes employées à temps plein et à temps partiel selon les classes de niveau salarial – secteur privé et secteur public réunis – Suisse*, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.327851.html> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017). La période représentée est : 2006, 2008, 2010, 2012, 2014.

⁸ Le discours féministe utilise comme instruments de travail tant le concept de « travail de reproduction » que celui de « travail de care ». Il n'est pas possible de présenter ici une analyse complète de ces deux concepts, car cela déborderait le cadre du présent papier. Une explication sommaire en est toutefois donnée ici : le « travail de reproduction » désigne d'une part toutes les activités qui sont nécessaires pour que l'actuel système de notre société basée sur le travail salarié puisse être maintenu. Il est ici capital de souligner que ce système ne se maintient pas simplement de lui-même, mais qu'il implique du travail. Par exemple : du travail pour produire des denrées alimentaires et les préparer, du travail pour gérer le ménage, laver les habits, élever les enfants, etc. Une partie de ce travail a beaucoup à voir avec le fait de prêter assistance. Par exemple, il n'est pas suffisant de donner aux enfants à manger et un toit. Ils ont aussi besoin de soutien émotionnel pour grandir et devenir des personnes qui plus tard, dans la sphère économique et de façon générale, pourront faire preuve d'assurance. Il en va de même pour les soins apportés aux personnes gravement malades. En effet, il ne suffit pas de prendre soin d'elles seulement du point de vue médical : elles ont aussi besoin d'attention pour pouvoir recouvrer la santé. D'autres aspects du travail de reproduction ne sont en revanche pas liés à l'assistance. Par exemple : préparer le déménagement ou fabriquer des denrées alimentaires. Le travail de soins, en revanche, comprend des activités qui ont pour particularité de se distinguer, du point de vue du contenu, en ceci qu'ils ont quelque chose à voir avec l'assistance. Cela signifie que le terme a une définition bien précise quant au fond. Comme déjà vu plus haut, des parties importantes du travail de reproduction – donc du travail qui est nécessaire pour maintenir la société – consistent en du travail de care, par exemple la prise en charge des enfants. Le concept de travail de care montre que de telles activités de reproduction ne sont pas purement mécaniques, mais qu'elles sont très exigeantes émotionnellement et psychologiquement pour les personnes qui les mènent à bien. Le concept

1 les femmes* sont aussi plus mal payées que les hommes* lorsqu'elles travaillent dans des
2 professions où les salaires sont élevés. Les systèmes de salaire au mérite, les bonus et les
3 gratifications, par exemple, ont des conséquences négatives sur l'égalité salariale, y compris
4 dans la fonction publique. Plus le montant du salaire fait l'objet de négociations, moins les
5 femmes* gagnent, comparativement aux hommes*, lorsqu'elles occupent le même poste. Ici,
6 le problème réside aussi dans les doubles standards : si les femmes négocient en se
7 montrant exigeantes, elles sont considérées comme agressives et antipathiques. Si elles ne
8 négocient que peu, on leur reproche d'être faibles. Dans les deux cas, elles n'obtiennent
9 généralement pas un bon salaire.⁹ Quatrièmement, les femmes gagnent dans l'ensemble
10 moins dès qu'elles se marient, et l'inégalité salariale augmente encore dès que la femme a
11 des enfants¹⁰. Pour les hommes, l'état civil et la famille n'ont aucune influence négative sur
12 l'évolution du salaire. Cinquièmement, après la fin de leur vie active, soit à partir de
13 64/65 ans, les femmes* effectuent plus de travail (la plupart du temps non rémunéré) que les
14 hommes* et sont, compte tenu de leurs conditions de vie professionnelle pendant les
15 années consacrées au travail rémunéré, simultanément plus pauvres que les hommes*.
16

17 Les conditions de travail des femmes*

18 Le travail dans les branches où les salaires sont bas : les « professions
19 féminines* » et la différence salariale dite « explicable »

20

21 Le travail effectué dans notre société est réparti inégalement entre les femmes* et les
22 hommes*. La seule différenciation entre professions typiquement féminines* et professions
23 typiquement masculines* suffit à mettre en lumière la différence de reconnaissance sociale
24 dont jouissent ces travaux au détriment des femmes*. D'une part, les femmes* travaillent
25 plutôt dans les professions qui sont en lien avec l'assistance, par exemple dans les soins, la
26 prise en charge, l'éducation (ce que l'on appelle le travail de care). D'autre part, elles
27 exercent souvent des activités qui sont considérées comme moins complexes et qui sont
28 moins valorisées par la société, par exemple le métier d'assistante ou de vendeuse. Bon

de travail de care va aussi au-delà de la reproduction de la société en ce qu'il postule, à titre normatif : dans une société d'êtres humains, l'assistance et l'attention ne sont pas seulement un moyen de maintenir un système économique. Plutôt, le care est une valeur en soi, autrement dit quelque chose que nous, en tant que société, devrions fabriquer (donc produire), et pas seulement un moyen de parvenir à une fin (reproduction). Dans le contexte présenté, cela peut par exemple signifier que nous n'abandonnons pas à leur sort des personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques ou mortelles, mais qu'il est nécessaire de faire un travail social consistant à prendre soin d'elles et de leur permettre ainsi de mener une vie décente compte tenu de leur cadre et de leurs conditions de vie. Envisagé à long terme, le concept de care, dans son idée maîtresse, va au-delà du contexte de vie de tout un chacun et postule ceci : vu que nous sommes des êtres humains et étant donné que le fait de prendre soin l'un de l'autre est ancré dans notre nature profonde, nous avons besoin d'une autre économie et d'une autre société, où le centre d'intérêt principal est l'être humain et ses besoins, et non le profit. Les deux concepts sont utilisés dans le présent papier, car nous abordons ici les deux aspects : d'une part pour démontrer que l'importance économique du travail qui est souvent effectué par des femmes* est sous-estimée et que les femmes*, entre autres pour cette raison, ne participent qu'insuffisamment aux retombées du travail de la société dans son ensemble. Elles ont de ce fait moins de salaire, moins de fortune et souvent aussi moins de temps libre. D'autre part, nous postulons que l'importance des actes bienveillants à l'égard de soi-même et envers les autres reçoit trop peu de reconnaissance sociale.

⁹ <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/karriere/femmes-stecken-in-der-Falle-/story/25084865>

¹⁰ Voir http://www.ffg.zh.ch/internet/justiz_innere/ffg/de/erwerbsleben/lohngleichheit/lohnstudie.html

1 nombre de ces activités sont en adéquation avec les caractéristiques et les qualités que l'on
2 prête aux femmes*, telles que la sollicitude et la fiabilité administrative. Ces prestations et
3 services sont certes appréciés dans notre société, mais ils sont considérés comme « allant
4 de soi », parce qu'ils font appel à des qualités et dispositions supposément innées des
5 femmes. Ils sont par conséquent aussi moins rétribués.

6

7 Indépendamment du fait qu'il est extrêmement problématique de prétendre que les femmes*
8 et les hommes* auraient, comme groupes définis par leur sexe, des propriétés différentes
9 par nature, on ne se rend souvent pas compte que le degré de complexité est souvent très
10 élevé justement dans ce que l'on appelle les « professions typiquement féminines* ». La
11 plupart de ces travaux ne sont pas seulement liés à une charge physique et mentale, avant
12 tout émotionnelle. Non, ils comportent aussi une charge multiple, où beaucoup de choses
13 doivent être présentes à l'esprit à la fois pour que finalement tout fonctionne.

14

15 L'« amputation » du salaire mensuel des femmes, qui (en sus de quelques autres facteurs,
16 comme le niveau de formation et l'ancienneté,) s'explique dans une large mesure par le fait
17 que les femmes* travaillent en majorité dans les « professions féminines », est appelée dans
18 le jargon spécialisé différence salariale « explicable »¹¹ et s'élevait à 10.6%¹² en 2012. Cette
19 terminologie est toutefois problématique, parce que cette différence est qualifiée
20 d'« explicable ». Or, cette différence salariale « explicable » repose sur des causes qui ne
21 sont aucunement « naturelles » ni « axiomatiques », mais en particulier sur les deux
22 « constructions sociales » suivantes : premièrement, dans notre société est suggérée une
23 différence claire entre aptitudes prétendument féminines et aptitudes prétendument
24 masculines, bien que la science conteste énergiquement l'existence réelle de cette
25 différence). Deuxièmement, les aptitudes « typiquement féminines » sont moins valorisées,
26 parce qu'elles sont considérées comme allant de soi et comme moins productives. Sur la

¹¹ Dans l'analyse de l'enquête sur la structure des salaires 2012 de l'Office fédéral de la statistique, les causes suivantes de la différence salariale entre femmes* et hommes* sont considérées comme objectivement explicables :

- Caractéristiques de qualification (âge, ancienneté, formation)
- Caractéristiques personnelles (état civil, nationalité)
- Caractéristiques liées à la place de travail (situation professionnelle, profession exercée),
- Caractéristiques spécifiques de l'entreprise (taille de l'entreprise, appartenance à la branche, région) et
- Autres caractéristiques ayant trait au salaire (taux d'occupation, éléments salariaux supplémentaires, comme bonus etc.)

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), p. 44.

¹² Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), s. II.

1 base de telles définitions, cela signifie par exemple que les femmes* choisiraient souvent les
2 « mauvaises » professions et seraient par conséquent elles-mêmes responsables du fait
3 qu'elles gagnent moins.

4 Les branches dans lesquelles les femmes* sont plus représentées ne sont historiquement
5 pas du tout ou que peu syndiquées (par exemple : degré d'organisation en syndicats de 7%
6 dans les soins, contre 70% dans la construction) et il y a de multiples raisons à cela.

7 Historiquement parlant, l'affiliation à des syndicats a été pendant longtemps un phénomène
8 largement masculin. L'idée des syndicats était en premier lieu de renforcer le salaire
9 nourricier, et par là de donner à la femme la possibilité de rester à la maison. Ce n'est donc
10 pas non plus un hasard si le SSP (Syndicat suisse des services publics), par exemple, s'est
11 opposé à l'admission des femmes comme conductrices de tramway. Les femmes étaient
12 aussi considérées dans ce contexte justement comme une forme de concurrence. Par
13 ailleurs, les syndicats ne sont pas des îlots, et l'on y retrouve aussi la différenciation sociale
14 générale entre femme* et homme*, et donc l'application correspondante de critères
15 d'évaluation inégaux. En outre, il y avait et il y a une autre raison au bas degré
16 d'organisation dans les professions féminines*, entre autres 1) conditions d'emploi
17 précaires, qui mènent/ont mené à des frais de personnel élevés pour les syndicats , 2)
18 faibles cotisations à attendre des membres, parce que de nombreuses femmes*, dans ces
19 professions, sont employées à temps partiel et/ou ont un statut très précaire, 3) absence de
20 tradition syndicale historique, parce que le travail de care a été effectué en privé, au sein du
21 ménage, ou que les hôpitaux relevaient de la responsabilité d'organes publics et 4)
22 l'organisation des femmes* en syndicats n'avait pendant longtemps pas d'intérêt, en termes
23 de politique de pouvoir, comparativement aux branches typiquement masculines, qui
24 contribuaient pour une part considérable à la création de valeur.

25
26 Il s'ensuit que les développements survenus sur le marché du travail qui concernent plus
27 spécifiquement les femmes* ont en partie été remarqués trop tard. Par exemple la tendance
28 à la privatisation et à la recherche de profit dans les hôpitaux, les homes pour personnes
29 âgées et les établissements médico-sociaux. Il en a résulté et il en résulte des conditions de
30 travail inacceptables pour les femmes*: en plus de la faible rémunération, les entreprises
31 employant majoritairement des femmes* exigent toujours plus souvent une énorme flexibilité
32 et génèrent par de prétendues mesures d'augmentation de l'efficacité une charge de travail
33 préjudiciable à la santé. Une protestation face à une telle situation, comme nous en avons
34 déjà vu sur des chantiers et dans les entreprises industrielles, n'a à ce jour que peu de
35 chances d'atteindre sa cible en raison du faible degré d'organisation syndicale et du refus
36 d'écouter la partie syndicale dans les soins privés. La protection des employés que les
37 syndicats ont pu obtenir dans les branches des professions typiquement masculines et qui
38 peut éviter partiellement les pires débordements capitalistes est donc insuffisante dans de
39 nombreuses « professions de femmes* ».

40 Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence 41 salariale dite « non explicable »

42 Les femmes*, relativement peu nombreuses, qui travaillent dans des branches bien
43 rémunérées et qui n'ont pas à s'occuper d'enfants ni de proches, à qui leur situation
44 financière permet de déléguer ce travail à des tiers, sont elles aussi soumises à de grands
45 discriminations. Sur le marché du travail rémunéré, on trouve dans la plupart des branches
46 bien payées et au niveau des fonctions de cadre surtout des hommes*, lesquels

1 n'admettent, structurellement, que difficilement les femmes*. Du fait de l'existence de
2 structures informelles auxquelles les femmes* n'ont pas accès historiquement (confréries
3 d'hommes) ou physiquement (toilettes pour hommes), elles se heurtent fréquemment, tôt ou
4 tard, à un plafond de verre. Celui-ci est renforcé par le désir de faire perdurer des structures
5 qui étaient normales pendant longtemps, mais qui devraient toutefois, du fait de la diversité
6 croissante et par la force des choses, connaître des changements. Un changement de
7 culture d'entreprise implique beaucoup d'aménagements et se heurte généralement à de
8 fortes résistances. Et même si les femmes* mènent, contre vents et marées, une belle
9 carrière grâce à leur travail, elles ne sont généralement, en fin de compte, pas non plus
10 pleinement reconnues pour cela. Car ces femmes* gagnent – à qualification égale et à
11 profession égale – en moyenne 7.7 milliards de francs ou 8.3%¹³ de moins par an que les
12 hommes. Cette différence salariale dite « non explicable »¹⁴ n'existe que parce que la
13 femme* est femme* et que les femmes* sont « moins valorisées » par la société.

14 Le travail non rémunéré

15 Les femmes exercent souvent – mais pas seulement à l'intérieur du marché du travail – des
16 activités plus mal payées que les hommes, mais elles assument aussi la partie de loin la
17 plus grande du travail domestique vital, mais non rémunéré, dans la prise en charge des
18 enfants et dans les soins apportés aux proches : selon l'Office fédéral de la statistique, les
19 femmes ont accompli en 2013 62% du travail non rémunéré et 38% du travail rémunéré.
20 Dans toute la Suisse, le temps consacré au travail non rémunéré dépasse celui du travail
21 rémunéré. En 2013, en Suisse, ce sont ainsi 8,7 milliards d'heures de travail non rémunéré
22 et 7,7 milliards d'heures de travail rémunéré qui ont été effectuées, autrement dit 14% de
23 plus de travail non rémunéré que de travail rémunéré. L'Office fédéral de la statistique
24 estime la valeur monétaire de ce travail non rémunéré effectué en 2013 à 401 milliards de

¹³ Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :
Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.
Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017),
p. I.

¹⁴ Contrairement à la différence salariale prétendument explicable exposée ci-dessus, il est maintenant ici
question de différences qui « ne [peuvent] pas être expliquées par des différences structurelles ». Les différences
structurelles, comme expliqué ci-dessus, sont définies comme des « différences en ce qui concerne la
qualification (âge, ancienneté, formation), les caractéristiques personnelles (état civil, statut de séjour), la
situation professionnelle et la profession exercée (ségrégation verticale ou horizontale), l'appartenance à la
branche, la taille de l'entreprise, les différences régionales ou l'accès distinct aux postes comportant des
spécificités de rémunération supplémentaires, comme les primes, les bonus, etc. » Bureau d'études de politique
du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour: le 13 juillet 2017),
p. 44-45.

1 francs.¹⁵ Le système du travail à plein temps rémunéré, calculé sur la base d'une semaine
2 normative de 42 heures, ne fonctionne que grâce à ce travail non rémunéré supplémentaire
3 accompli en majorité par les femmes*.

4 La pauvreté des seniors est un phénomène féminin

5 La discrimination envers les femmes* continue au moment du départ à la retraite. Moins de
6 salaire obtenu par le travail rémunéré signifie moins de versements dans le 1^{er} pilier et le 2^e
7 pilier, et moins de chances de cotiser à titre privé dans le 3^e pilier. L'inégalité marquée dans
8 le contrôle de la fortune contribue de plus au fait que la pauvreté des seniors touche
9 beaucoup plus souvent les femmes*.¹⁶ Les mécanismes compensateurs à l'œuvre dans
10 l'AVS atténuent certes un peu l'inégalité entre les sexes, mais l'effet est de loin insuffisant.
11 En particulier, l'AVS, sous sa forme actuelle, est dans l'impossibilité de compenser la
12 situation très délicate qui prévaut en matière de prétentions au titre du 2^e pilier et d'autres
13 actifs. En Suisse, les femmes touchent 40% de moins de rentes de vieillesse que les
14 hommes. Le nombre de femmes qui sont dépendantes de la pratique dégradante de l'aide
15 sociale (PC) après évaluation de leurs besoins correspond au double de celui des hommes
16 vivant (dans) la même situation, et la vie après le départ à la retraite est pour beaucoup
17 synonyme, avant tout, de renonciation, laquelle s'étend même jusqu'aux choses
18 quotidiennes, comme la mobilité ou la participation à la vie culturelle.

19 Dans le système économique proposé, les femmes* doivent 20 choisir entre la peste et le choléra

21 Dans notre système économique capitaliste, tous les choix de vie qui se présentent aux
22 femmes* sont peu ragoûtants : elles peuvent accomplir le travail de production et le travail
23 de reproduction dans leur intégralité et ainsi travailler près de 70 heures¹⁷, avec un risque
24 considérable pour leur santé. Elles peuvent travailler dans le cadre d'un contrat de travail à
25 temps partiel et, à côté de cela, assumer le travail de reproduction – qui peut lui aussi
26 équivaloir à nettement plus de 42 heures de travail par semaine et impliquer des pertes et
27 des désavantages financiers considérables en ce qui concerne toutes les assurances
28 sociales. Ou bien : elles peuvent être actives dans le cadre d'un contrat d'engagement
29 à 100% bien payé et faire en sorte que le travail de reproduction soit délégué à d'autres. Or,
30 seules les personnes des couches moyenne et supérieure peuvent se payer cette
31 délégation du travail de reproduction. Ce sont alors certes d'autres femmes, mais là encore
32 des femmes*, qui assument ce travail, fréquemment des femmes* d'un certain âge (souvent

¹⁵ Office fédéral de la statistique (2015) : *Compte satellite de production des ménages 2013 La valeur du travail non rémunéré se monte à 401 milliards de franc*, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.39788.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017)

¹⁶ <https://www.srf.ch/news/schweiz/altersarmut-ist-weiblich>

¹⁷ Office fédéral de la statistique (2016) :

Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017).

On constate que les femmes* vivant seules et dont le plus jeune enfant a entre 0 et 7 ans travaillent en moyenne 72.2 heures par semaine. Les femmes* dont le plus jeune enfant a entre 7 et 15 ans travaillent en moyenne 67 heures.

1 des grands-mères)¹⁸ ou des femmes* issues de la migration provenant de couches sociales
2 défavorisées.¹⁹ La solution mène donc de nouveau à la discrimination et à la pauvreté. Le
3 problème est simplement déplacé et les hommes sont par là exonérés de la responsabilité
4 d'assumer leur part du travail de garde des enfants et des travaux domestiques.

5

6 La problématique que cette structure économique entraîne dans son sillage pour les
7 femmes* est, depuis quelque temps, encore reliée à une politique d'austérité néolibérale
8 toujours plus forte : invoquant l'argument selon lequel l'on doit lutter contre l'endettement de
9 l'État, les partis bourgeois exigent depuis quelques décennies que l'on se serre encore la
10 ceinture, donc que l'on réduise les dépenses des pouvoirs publics. Cette logique est,
11 premièrement, problématique dans son principe même : les États sont « envisagés » de la
12 même façon que les entreprises privées, dont le bilan doit être équilibré si elles ne veulent
13 pas courir le risque de devenir insolvables. L'économie publique fonctionne toutefois selon
14 ses propres mécanismes : les investissements étatiques dans l'infrastructure, la formation,
15 le système social et le système de santé, etc., portent leurs fruits, d'autant plus que cela a
16 tendance à augmenter la productivité du secteur privé. Donc, si l'on prétend que le fait
17 d'économiser est un devoir nécessaire, alors cette rhétorique cache ce que l'injonction
18 d'économiser est en réalité : le choix politique de donner la priorité aux économies.
19 Deuxièmement, les effets de telles mesures d'économies ne sont pas neutres. Si, par
20 exemple, les offres de prise en charge des enfants étatiques ou subventionnées par l'État
21 sont supprimées ou renchériées pour celles et ceux qui y font appel, cela a pour
22 conséquence, tendanciellement, un retour à des structures familiales plus traditionnelles²⁰,
23 d'autant plus qu'il vaut moins la peine ou qu'il ne vaut plus du tout la peine, entre autres du
24 fait des salaires moins élevés des femmes*, que les deux parents exercent une activité
25 rémunérée (telle est la tendance du point de vue économique). Cela est socialement
26 problématique, parce que l'on renforce ainsi les représentations traditionnelles des rôles
27 associés à un sexe au lieu de se donner le pouvoir de continuer de s'en départir. Du point
28 de vue de l'économie publique, il est en outre problématique que les femmes* bien formées
29 doivent rester éloignées du travail rémunéré et que l'on supprime des postes d'employés
30 publics et d'employées publiques qui agissent comme des boosteurs de l'économie
31 publique.

32 La promesse libérale d'obtenir plus d'égalité par l'intégration des femmes* dans le marché
33 du travail rémunéré se révèle creuse : même plus de 40 ans après l'entrée en vigueur de la
34 modification législative qui les a autorisées à exercer une activité lucrative sans l'accord de
35 leur époux, les femmes* continuent d'avoir moins de libertés et sont financièrement moins
36 bien loties que les hommes*.

¹⁸ Office fédéral de la statistique (2016) : *Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial*, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017) On constate que les femmes âgées de plus de 64/65 ans pendant les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013 accomplissent en moyenne 26.75 heures de travail non rémunéré par semaine.

¹⁹ Schilliger, Sarah (2015): Globalisierte Care-Arrangements in Schweizer Privathaushalten, in: Nadai, Eva; Nollert, Michael (Hg.): *Geschlechterverhältnisse im Post-.-Wohlfahrtsstaat*. Beltz-Juventa, p. 154-175.

²⁰ http://m.tagesspiegel.de/wissen/finanzkrise-et-feminismus-frauen-zahlen-den-noch-hoeheren-preis/12081102.html?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.ch%2F (dernière mise à jour : le 19 juillet 2017)

1 Exigences

2 - *Réduction du travail rémunéré à 25 heures pour les hommes* et les femmes**

3 Le travail rémunéré ne permet de loin pas, à lui seul, de jouir d'une bonne qualité de vie.
4 Beaucoup d'autres choses y contribuent. Tous les individus, tous les membres d'une société
5 ont le besoin et le droit de nouer et de vivre des relations familiales et des relations d'amitié,
6 de se développer et de se réaliser. Ou encore de participer à la vie de leur environnement
7 immédiat et plus lointain en s'investissant. Dans l'autre sens, chaque être humain devrait
8 aussi avoir le droit d'exercer une activité rémunérée épanouissante et gratifiante. Pour que
9 cela soit possible, il faut une répartition équitable du travail rémunéré et du revenu qui lui est
10 lié. Chaque personne adulte devrait avoir la possibilité d'accéder, par du travail rémunéré, à
11 l'indépendance économique et de pouvoir participer à tous les aspects de la vie en société.
12 Sur cette question, les femmes* sont dans notre société considérablement désavantagées
13 et il n'y a pas de signes d'amélioration depuis longtemps. Pour surmonter cette
14 discrimination, une politique des petits pas et des corrections sporadiques des injustices ne
15 suffit pas. Il faut au contraire opérer un changement radical du travail et de l'activité
16 professionnelle rémunérée dans notre société. Le plus court chemin vers une plus juste
17 répartition de l'activité lucrative et du travail de reproduction est la répartition de ces deux
18 tâches sur le plus grand nombre de têtes possible et l'étape la plus importante sur cette voie
19 est la réduction drastique – à une semaine de 25 heures – du temps de travail rémunéré
20 nécessaire pour donner droit à un salaire complet. Cela n'entraînera pas seulement une
21 participation quasi complète des deux sexes au marché du travail (il reste sur le marché du
22 travail le même volume de travail disponible) : cela donnera aussi à tout le monde assez de
23 temps et l'occasion de participer aux autres tâches nécessaires du point de vue social, en
24 particulier aussi au travail de care.

25
26 Sous l'angle historique, l'exigence d'une réduction du temps de travail sans réduction de
27 salaire est pour les travailleuses* d'une grande importance. Qui décide combien de temps et
28 dans quel but nous travaillons ? Et qu'est-ce qui est considéré comme du travail ? Est-ce le
29 marché qui le définit ou nous, les acteurs humains de celui-ci ? Une diminution du temps de
30 travail sans réduction des salaires change sensiblement les conditions de vie matérielles
31 des personnes. C'est la base pour que l'on puisse imaginer et envisager de façon
32 véritablement collective des changements de plus grande portée, par exemple une
33 organisation plus fortement communautaire-coopérative plutôt que privée-compétitive.
34 En 1889, la 2^e Internationale a ainsi proclamé le 1^{er} Mai jour de lutte du mouvement des
35 travailleurs* en mémoire des conflits ouvriers de Chicago de 1886 pour la journée de
36 8 heures. Parallèlement au mouvement des ouvrières*, c'est toutefois aussi le mouvement
37 féministe qui n'a cessé d'exiger une forte réduction du travail rémunéré. Notamment parce
38 que ces féministes* voulaient ou veulent obtenir que le travail de reproduction soit lui aussi
39 reconnu comme du travail nécessaire socialement. Après la non-élection de Christiane
40 Brunner, en 1993, un groupe de travail des Femmes socialistes suisses baptisé
41 « Redistribution du travail » est lui aussi parti du principe que le « droit à la participation au
42 travail rémunéré », alors inscrit depuis peu dans la Constitution, doit signifier qu'il faut
43 redistribuer d'une façon totalement nouvelle le travail rémunéré et le travail non rémunéré.
44 Dans sa proposition, ce groupe de travail estime qu'une répartition équitable du travail
45 rémunéré et du travail non rémunéré nécessiterait une semaine de 25 heures, soit une

1 journée d'activité professionnelle de 5 heures pour tous.²¹ Nous sommes bien loin d'un tel
2 nombre d'heures : depuis les années 1960, la productivité en Suisse a doublé. En revanche,
3 le temps de travail est allé jusqu'à augmenter. En l'occurrence, une réduction du temps de
4 travail ne diminuerait pas le volume de travail disponible sur le marché du travail : elle le
5 maintiendrait au même niveau. Ainsi, 6.46 milliards d'heures de travail ont été effectuées en
6 Suisse en 2006. Réparti entre les 4.6 millions de personnes âgées de 20 à 65 ans en
7 Suisse, cela fait 1404 heures annuelles, à savoir 29 heures hebdomadaires pour
8 48 semaines de travail. Depuis 2006, la productivité a encore une fois augmenté : pour
9 25 heures de travail rémunéré par semaine et par tête, le volume de travail reste le même.²²
10 Pourquoi ces chiffres ? Parce qu'une telle répartition des différents travaux nécessaires
11 socialement entraîne une participation quasi complète des deux sexes au marché du travail
12 et remédie ainsi à l'absence, souvent déplorée, des femmes* suisses bien formées sur le
13 marché du travail. En plus de cet argument économique pertinent, une semaine de
14 25 heures d'activité professionnelle procure aussi à toutes les personnes assez de temps et
15 l'occasion de participer, à côté du travail rémunéré, aux autres tâches socialement
16 nécessaires, en particulier le travail de care.

17
18

19 - *Paiement du travail de soins*

20 L'on ne doit toutefois pas se contenter d'aspirer au changement radical. Les femmes sont
21 aujourd'hui et au quotidien discriminées et ont, maintenant déjà, mérité de connaître une
22 amélioration durable de leurs conditions de vie. Un premier pas dans cette direction peut
23 consister à les payer pour le travail de care, jusqu'à présent totalement non rémunéré et
24 donc pas non plus reconnu dans notre société. Un exemple de la façon dont cela peut se
25 passer est la reconnaissance de ce que l'on appelle les « bonifications pour tâches
26 éducatives » lors du calcul des rentes AVS, qui est actuellement beaucoup trop petite et qui
27 vient trop tard. De plus, il est nécessaire de rétribuer équitablement le travail de care payé.
28 Les employeurs doivent de toute urgence augmenter les salaires, améliorer les conditions
29 de travail et engager suffisamment de personnel. L'État doit empêcher que des professions
30 entières ne soient soumises à un dogme néolibéral qui soit applicable seulement au
31 détriment de la main-d'œuvre. Conjointement avec les employées*, les syndicats doivent
32 enfin procéder à des tentatives sérieuses d'apporter des améliorations. L'État doit procéder
33 aux investissements tournés vers l'avenir nécessaires pour aménager des places de travail
34 de haute valeur qualitative qui sont indispensables à la société.

35

36 - *Investissements de l'État dans la prise en charge des enfants et l'assistance aux proches*

37 La prise en charge extrafamiliale des enfants est comparativement plus coûteuse en Suisse
38 que dans les autres pays européens. Elle représente ainsi une lourde charge pour le revenu
39 des familles. Dans le même temps, à cause de la trop faible participation de l'État, les
40 salaires des employés des crèches et des garderies sont bas. De plus, un très grand volume
41 de travail est effectué par les stagiaires* et les conditions de travail des employé-e-s sont
42 soumises à une pression croissante. La prise en charge des enfants et l'apport de soins à
43 des personnes malades ou/et dépendantes d'autrui ne sont toutefois pas une affaire privée,
44 mais un devoir de la société. Ils devraient en fait, au même titre que l'école, être considérés
45 comme un devoir public – du moins les tarifs devraient-ils être massivement baissés. On a

²¹ Olympe (1995)

²² Werner Vontobel (2008): 25 Stunden sind genug. (25 heures suffisent) Zeitpunkt (95), p. 27.

1 également besoin de mesures visant à alléger la prise en charge de proches et à décharger
2 les proches aidants. Cela pourrait se faire sous la forme de bonifications pour tâches
3 d'assistance et de congés pour motifs d'assistance.

4 Des investissements ciblés dans le secteur des soins ne font pas qu'aider à aplanir les
5 injustices liées au sexe dans la sphère privée : ils favorisent en outre l'intégration
6 professionnelle des femmes et sont une mesure politico-économique menant au but
7 recherché. Une étude de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) datée de 2016
8 montre que les investissements dans le secteur des soins constituent un instrument efficace
9 pour créer des places de travail. Des investissements à hauteur de 2% du PIB dans 7 pays
10 ont à eux seuls créé plus de 21 millions de places de travail. ²³Des investissements dans le
11 secteur des soins sont en outre la réponse correcte aux défis démographiques à venir d'une
12 société vieillissante ayant un besoin accru en soins.

13

14 - *Instaurer l'égalité salariale*

15 Il faut instaurer l'égalité salariale. L'État doit créer les conditions nécessaires pour que les
16 différences salariales inexplicables disparaissent. Une transparence des salaires est donc
17 incontournable. Par ailleurs, nous invitons l'État à contrôler la transparence des salaires
18 dans les entreprises.

19

20 - *Un congé parental suffisant et identique pour tous !*

21 Une assurance en cas de congé parental doit dépasser les 14 semaines de congé de
22 maternité et ne doit pas porter atteinte à celui-ci. Les parents doivent disposer de
23 24 semaines supplémentaires au minimum, qu'ils peuvent se répartir entre les deux. De
24 plus, les deux parents ont, après le congé parental, un droit à continuer de travailler au
25 poste qu'ils occupaient avant l'accouchement selon un pourcentage plus bas. Nous
26 demandons par ailleurs une protection renforcée contre les licenciements pour les parents
27 qui après la naissance de leur enfant retournent à leur place de travail.

28

29 - *Renforcement de l'AVS : triplement des rentes de vieillesse pour les femmes**

30 Pour lutter contre la pauvreté des seniors touchant les femmes*, il est nécessaire de tripler
31 les rentes de vieillesse pour les femmes* qui sont à l'AVS. L'AVS est la seule source de
32 revenus de plus d'un tiers de toutes les femmes pouvant prétendre à une rente. La direction
33 donnée par les bonifications pour tâches éducatives devrait être élargie et la reconnaissance
34 du travail socialement nécessaire dans l'éducation et la prise en charge devrait entraîner
35 des améliorations réelles et sensibles des rentes de vieillesse.

36

37 - *Égalité de traitement juridique indépendamment du statut civil*

38 La logique patriarcale d'une analyse de la vie sociale et économique axée sur les ménages
39 de familles traditionnelles se reflète aussi dans l'imposition et le calcul des rentes. La
40 représentation de la femme comme étant un appendice économique de l'homme fait que les
41 revenus des femmes sont additionnés au « revenu des familles ». Cela accroît la
42 dépendance économique des femmes dans les relations de couple et mène à de
43 nombreuses injustices en tout genre. Chaque adulte, homme ou femme, devrait à l'avenir
44 être traité de façon égale indépendamment de son statut civil et de son sexe. Les Femmes*
45 socialistes suisses soutiennent par conséquent la demande qui concerne l'imposition

²³ <http://www.ituc-csi.org/investir-dans-l-economie-des-soins-16982>.

Consultation le 10.07.2017

1 individuelle. Elle est pour le moment la méthode la plus simple de taxer les personnes selon
2 leur capacité contributive. Elle est en outre indépendante du statut civil et est égale pour
3 toutes les personnes. L'actuelle déduction pour les couples à double revenu professionnel
4 est l'expression d'un système patriarcal et sert à tenir les femmes à l'écart du travail
5 rémunéré. Par ailleurs, les actuelles déductions pour enfants doivent être remplacées par
6 des bonifications pour enfant à charge, parce que ce sont avant tout les revenus élevés qui
7 sont récompensés par le système actuel.

8

9 - *Renforcement de l'économie féministe*

10 Dans la science économique, l'économie féministe doit être encouragée. À ce jour, les effets
11 de notre système économique sur les femmes* ne sont analysés que par un petit nombre de
12 combattant-e-s* solitaires. Les réformes économiques sont imaginées, mises en œuvre et
13 évaluées par les hommes. Cela fait fi des connaissances portant sur 50% de la population
14 et, justement, des conséquences sur cette partie de la population. Si nous voulons un
15 système économique qui soit équitable pour toutes et tous, toutes les personnes participant
16 au système économique dans notre société doivent se faire entendre et façonner celle-ci
17 dans une mesure égale et égalitaire. C'est le seul moyen d'identifier et de contrer à un stade
18 précoce les répartitions inégales du pouvoir qui sont ancrées dans le système qui a prévalu
19 jusqu'à présent et qui mènent aux injustices massives citées ici.

20

1 Le sexisme dans la société actuelle : oppression 2 manifeste et oppression cachée

3 Lorsque nous rencontrons un être humain, la plupart d'entre nous croient immédiatement
4 savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Nous vivons dans une société fondée sur un
5 « système des sexes » dans lequel, après sa naissance, un nouveau-né se voit
6 immédiatement attribuer un sexe (garçon ou fille), généralement sur la base des organes
7 sexuels primaires. La recherche sur le genre appelle cela le « sexe ». Cette classification
8 détermine ensuite la socialisation correspondante tout au long de la vie d'une personne
9 conformément aux attentes associées à chacun des sexes. Ce sexe social est aussi appelé
10 genre. Notre façon de nous comporter en société varie donc seulement en fonction du sexe
11 et non en fonction du genre d'une personne. Notre société se fonde si rigide sur cette
12 distinction entre homme et femme que nous la retrouvons partout dans notre vie quotidienne
13 et sommes, en tant que personnes, jugés et jugés en fonction de celle-ci. Le sexisme est
14 donc omniprésent et, malgré cela, souvent « indétectable », notamment dans la vie
15 quotidienne – tant pour les personnes concernées que pour les auteurs d'actes sexistes (au
16 sens large).

17 Le sexisme est une forme de domination

18 Le sexisme est un moyen d'oppression qui est étroitement lié aux rapports de force et
19 repose sur une différenciation des sexes. Depuis le 19^e siècle et le passage à la société
20 industrielle et capitaliste, le sexisme n'est plus seulement un effet secondaire, mais (comme
21 cela a été vu au chapitre sur l'économie) une composante profitable au système. Ainsi, les
22 différences liées au sexe, depuis le salaire jusqu'au travail de reproduction, en passant par
23 le choix de la profession, sont très rentables : les femmes* constituent une main-d'œuvre
24 bon marché, travaillent souvent à temps partiel et sont ainsi employables de façon flexible.
25 Elles effectuent la plus grande partie du travail de care non rémunéré et maintiennent ainsi
26 l'aptitude au placement et la capacité de travailler de la population. Et elles colmatent les
27 brèches partout où l'État et le service public sont défaillants.
28 Vouloir répondre à la question de savoir si c'est l'intérêt à ce que le sexisme existe (pour
29 l'économie) ou si c'est le sexisme lui-même qui était là en premier revient à essayer de
30 répondre à la question de l'œuf et de la poule. Le fait est que tous deux interagissent
31 aujourd'hui : les femmes* sont perçues comme émotionnelles, sensibles et ne pouvant pas
32 effectuer le travail requérant de la force. Les caractéristiques associées aux hommes* sont
33 la force, la « dureté » et la rationalité. Les professions typiquement féminines*, comme les
34 activités de soins, sont donc perçues comme « naturelles », car proches des supposées
35 inclinations féminines*. Cela sert aussi de base pour justifier une rémunération plus basse et
36 un certain mépris sous-tendu par la (pseudo-)logique suivante : « Les femmes* ne font de
37 toute façon rien d'autre que ce dont elles sont capables par nature... et cela gratuitement et
38 par amour ». Cela laisse transparaître une appréciation particulière des représentations des
39 rôles (associés à tel ou tel sexe) : la masculinité est rentable et la féminité est belle et
40 sympathique, mais au bout du compte inutile. À son tour, cela influence la perception des
41 sexes comme étant fondamentalement différents. Cette différenciation et cette appréciation
42 sont ensuite reproduites dans tous les domaines.

1 Le même comportement reçoit une évaluation différente selon qu'il est le fait d'une femme*
2 ou d'un homme*. Si une femme* occupant un poste de cadre se montre déterminée, on la
3 juge inaccessible ou trop masculine. A contrario, si un homme* se comporte ainsi, il est
4 considéré comme un bon leader. Et une femme* occupant le même poste qui se montre
5 plus communicative et attache plus d'importance à un bon environnement de travail est
6 rapidement perçue comme quelqu'un qui aime prendre des décisions et est trop faible pour
7 ce poste. En tant que femme*, on peut donc rarement faire ou tomber (tout) juste. Les
8 contraintes morales et la pression exercées par la société – spécialement sur les femmes*,
9 mais aussi sur d'autres catégories de gens qui se dérobent au rôle qui leur a été assigné –
10 pour que chacune et chacun se conforme à une norme sont gigantesques.
11 Cette norme est parfois créée par l'intermédiaire de la langue et par la façon dont on parle
12 de sexe. Car l'instrument que nous utilisons quotidiennement pour percevoir et comprendre
13 le monde influence la façon dont nous pouvons l'appréhender et modèle ainsi nos structures
14 de pensée dès notre plus jeune âge. Dans l'espace linguistique allemand et roman (langues
15 romanes), nous sommes à cet égard toute notre vie confrontés à une langue non soucieuse
16 de l'égalité des sexes ; car la forme englobant les deux sexes est dans notre langue toujours
17 la forme masculine, plus précisément le masculin générique. Il s'ensuit que les femmes*
18 sont dans notre langue très directement invisibles, non désignées et exclues
19 linguistiquement. À cet égard, il est scientifiquement prouvé qu'une langue dans laquelle les
20 femmes* sont seulement « implicitement incluses » dans le cadre du masculin générique est
21 une langue dans laquelle les femmes* ne sont, tout à fait concrètement, pas « sous-
22 entendues »²⁴ – la langue soucieuse de l'égalité des sexes n'est toutefois encore et toujours
23 que peu répandue. De larges spectres de la société rechignent à adapter leur langue et leur
24 pensée, car toutes deux sont un moyen de domination servant à maintenir le statu quo
25 sexiste et archaïque.
26 Ce statu quo n'influence toutefois pas seulement notre rôle social et nos structures de
27 pensée. Il devient pour les groupes marginalisés comme les femmes* réellement dangereux
28 et a souvent des conséquences fatales. Car la représentation sociale de la masculinité*
29 comme force dominante et de la féminité* comme faiblesse docile ne s'arrête pas au seuil
30 de la vie privée. Elle débouche plutôt sur une répartition inégale du pouvoir qui est souvent
31 économique et sociale et dont il n'est pas rare qu'elle s'extériorise par de la violence.
32 Qu'il s'agisse de formes de violence domestique, verbale, sexuelle ou d'autres formes de
33 violence, les faits sont têtus : presque chaque femme*²⁵ est confrontée à cette violence au
34 cours de sa vie. Et, pourtant, ce thème est tabou. Les personnes concernées font
35 l'expérience d'une stigmatisation, d'un scepticisme extrême ou de victim blaming. Autrement
36 dit, on leur reproche d'être elles-mêmes coupables si elles sont confrontées à de la violence.
37 Ou bien on leur dit qu'elles auraient provoqué cette violence elles-mêmes par leur
38 comportement. Dans de nombreux cas, on n'accorde du crédit à ces scénarios que s'ils
39 rentrent dans un schéma simplifié tout blanc - tout noir. Par exemple lorsque l'auteur est un

²⁴ <http://www.stuttgarter-zeitung.de/inhalt.gleichberechtigung-in-der-sprache-nur-wer-von-frauen-spricht-meint-sie-aussi.39a3ca8e-d760-4eac-a9ad-c50ca1e64966.html>

²⁵ Les femmes sont aujourd'hui 3.1 fois plus souvent victimes de violence dans les relations de couple que les hommes* (Office fédéral de la statistique (2012) : violence domestique enregistrée par la police. Une vue d'ensemble. Berne : OFS), et les femmes* courent le double de risques d'être tuées dans un contexte de violence domestique (Office fédéral de la statistique, Isabel Zoder, Gabriela Maurer. 2006. Homicides. Violence domestique - Affaires enregistrées par la police 2000-2004. Neuchâtel). 39.4% des femmes, autrement dit deux femmes* sur cinq, sont au moins une fois dans leur vie adulte victimes de violence corporelle ou sexuelle (Killias Martin, Simonin Mathieu et.al. 2004. Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey. Lausanne).

1 étranger issu de la migration, auquel cas il ne reste ensuite bien sûr plus de place pour les
2 expériences et les souhaits réels de la personne concernée. Pour les hommes* qui ont été
3 victimes de violence, il n'y a pas de place non plus dans cette logique; ils atterrissent dans le
4 sous-reportage et le chiffre noir (criminalité cachée/invisible).
5 Mais la violence manifeste n'est toutefois que la forme extrême de la violence. Une main au
6 derrière, un commentaire salace, un sifflement, le harcèlement, un mouvement involontaire :
7 les dépassements des limites à l'égard des femmes* font partie du quotidien le plus banal.
8 Dans la conscience, notamment celle des femmes*, résonnent toujours des cas où de tels
9 dépassements des limites ont débouché sur de la violence. On accepte alors la situation
10 désagréable et préfère ne rien dire. Car les menaces sont implicites, et elles sont utilisées
11 activement pour « remettre les femmes* à leur place » et les mépriser en tant que sujets.
12 Toute opposition ou contradiction peut être dangereuse.

13 Pleinement intersectionnel-le-s

14 Une idéologie qui reproduit l'oppression, l'exploitation et le mépris de la féminité* suppose
15 une différence entre les sexes, une différence intrinsèque, insurmontable. À savoir que si les
16 sexes étaient « équivalents » ou dans la « continuité » l'un de l'autre, une séparation sexiste
17 ne serait plus possible.
18 Cette binarité nous est « inculquée » partout dans la société: depuis le jouet pour enfant
19 jusqu'à notre passeport, en passant par les toilettes – tout doit pouvoir être divisé en
20 homme* et femme*. Les personnes qui ne correspondent pas au sexe qui leur a été attribué
21 ni aux stéréotypes (en termes de rôle) qui lui sont liés doivent craindre l'ostracisation sociale
22 et, souvent, de la violence. Cela concerne avant tout la communauté LGBTQIA ²⁶:
23 l'homosexualité en soi est déjà un écart par rapport aux attentes sociales dominantes
24 relatives aux relations intersexuelles. Pour leur part, les personnes trans*²⁷ rompent
25 ouvertement avec la logique des deux sexes. Ce faisant, elles amènent la question de la
26 construction des catégories « homme » et « femme » sur le tapis politique.
27 Nous saluons cela, car une binarité sexuelle ne correspond à la réalité ni au niveau social ni
28 au niveau biologique. Socioculturellement, il est clair depuis longtemps que le genre n'est
29 pas un fait établi par les lois divines, mais un mélange de culture et de vie identitaire
30 subjective qui se développe en nous et qui, de ce fait, ne se laisse pas enfermer dans des
31 catégories. Mais la classification binaire est réductrice aussi d'un point de vue biologique.
32 Ainsi, une part considérable de la population mondiale est porteuse de combinaisons de
33 différentes caractéristiques sexuelles biologiques, parfois sans en avoir conscience²⁸, et les
34 différences biologiques à l'intérieur d'un groupe sexuel sont même souvent plus
35 significatives que celles qui différencient les groupes.²⁹

²⁶ Lesbiennes, gays/homosexuels, bisexuels, personnes trans*, queers, intersexuels et asexuels

²⁷ Trans* est un terme générique utilisé pour de nombreuses autodésignations par les personnes chez qui l'identité sexuelle subjective ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

Le pendant de cette catégorie se nomme « Cis ».

²⁸ Fausto-Sterling, Anne (2000) : The Five Sexes: Revisited. In: The Sciences, July/August. New York: New York Academy of Sciences, p. 18-23, cité d'après Mikkola, Mari

(2016): Feminist Perspectives on Sex and Gender. In: Stanford Encyclopedia of Philosophy.<http://plato.stanford.edu/entries/feminism-gender/> [zit. 05.06.17]

²⁹ Lorber, Judith (2011): Believing is Seeing: Biology as Ideology. In: Kimmel, Michael/Aronson, Amy/Kaler, Amy: The Gendered Society Reader. Toronto, ON: Oxford University Press. p. 568-581.

1 Pour représenter un féminisme qui englobe vraiment toutes les femmes*, nous ne devons
2 donc plus seulement nous pencher sur le traitement différent réservé à la femme Cis et à
3 l'homme Cis. Notre objectif doit être de lutter pour l'égalité de tous les sexes et, ce faisant,
4 de déconstruire clairement la binarité, afin de rendre possible la multiplicité des sexes et des
5 identités sexuelles. Chaque personne devrait avoir la liberté de se définir dans/par chaque
6 sexe, dans/par plusieurs sexes ou encore dans/par aucun sexe. Pour nous, cela signifie par
7 conséquent que nous incluons aussi les femmes trans* dans notre féminisme et que nous
8 souhaiterions les inviter à rejoindre les Femmes* socialistes suisses. Car elles sont non
9 seulement, comme nous, opprimées en tant que femmes*, mais elles sont de plus victimes
10 de trans*phobie, et donc d'une discrimination multiple.

11 Et il en va de même pour beaucoup de personnes. Elles subissent plusieurs formes
12 d'oppression générées par le patriarcat. Cela ne concerne de loin pas seulement les
13 questions de l'orientation sexuelle et du sexe, mais aussi les problèmes que rencontrent les
14 personnes issues de la migration, les personnes atteintes de maladies psychiques, les
15 personnes qui ne correspondent pas aux idéaux de beauté, les personnes souffrant d'un
16 handicap, etc. Car même si la société prétend aujourd'hui être diverse et ouverte, les
17 mécanismes d'oppression les plus divers empêchent les individus de mener une vie fondée
18 sur l'égalité et la liberté.

19 Cela fait de notre féminisme un féminisme intersectionnel : nous constatons que les êtres
20 humains sont à tout moment concernés par des expériences sociales diverses. Sexisme,
21 « classisme » (discrimination sociale), racisme, homophobie et trans*phobie n'agissent pas
22 indépendamment les uns des autres, mais forment ensemble un système oppressif dans
23 lequel nous endossons tous un rôle. En tant que féministes intersectionnelles, nous
24 comprenons que les expériences de l'oppression des femmes* présentent elles aussi des
25 différences, par exemple en fonction des moyens économiques, de la couleur de peau ou de
26 la sexualité. Ce constat rend notre combat plus complexe, mais aussi plus fort. Il fait de
27 notre mouvement celui des personnes qui luttent pour la libération de toutes les formes de
28 vie, qui souffrent sous le patriarcat et se voient imposer des limites.

29 Pour une sexualité librement choisie

30 Les structures de domination sexistes et les systèmes oppressifs normalisent (au sens de
31 « standardiser ») donc toute notre vie. Cela déploie ses effets jusque dans les sphères les
32 plus intimes de notre vie privée : on fixe des normes déterminant l'apparence que doivent
33 avoir les femmes*, avec qui elles doivent avoir des relations et ce qui doit se passer dans le
34 cadre de ces relations. Le centre et le point d'évaluation apparemment objectif est ici
35 toujours le désir (au sens large) masculin. Depuis les Lumières et jusqu'aux médias
36 explicitement érotiques, comme les films pornographiques, en passant par la culture pop, on
37 nous « inculque » un système dans lequel les hommes Cis sont les chasseurs et les
38 femmes* sont le butin. Il règne ici une dualité : d'une part, on attend des femmes* une
39 résistance empreinte de timidité à l'égard de leur propre sexualité (sans quoi elles sont des
40 « femmes faciles ») ; d'autre part, elles doivent être un objet sexuellement accessible pour
41 l'orgasme masculin (sans quoi elles sont prudes ou l'on doit les conquérir). Mais, surtout, la
42 relation à deux (relation de couple), monogame, hétérosexuelle, doit figurer tout en haut de
43 la liste de leurs priorités. Car ce n'est qu'ainsi que la femme peut être reconduite dans le
44 travail de reproduction non rémunéré, qui est si important pour le capitalisme.

1 L'écart par rapport à ces normes est, comme si souvent, puni de sanctions sociales ou de
2 violence. Les femmes* qui vivent librement leur sexualité sont souvent confrontées à
3 l'avertissement selon lequel elles pourraient ainsi se rendre plus facilement victimes de
4 violence sexuelle. Les femmes* qui se dérobent au désir (au sens large) masculin (par
5 exemple les lesbiennes ou les femmes asexuelles) ne sont pas prises au sérieux ou se
6 voient menacées d'une « correction ». Le manque de respect des limites féminines*, qui
7 commence dans la vie quotidienne, continue ici et s'exprime très fréquemment dans la
8 violence sexuelle. Ici, c'est bien clair : la violence sexuelle n'arrive jamais par la faute des
9 victimes. Elle est une conséquence d'une répartition sociale inégale du pouvoir et d'une
10 incapacité collective de respecter l'autonomie féminine.

11 Les stéréotypes et les attributions des rôles sont aussi perceptibles dans le contexte de la
12 procréation. Encore et toujours, on voit des discriminations juridiques, mais aussi des
13 discriminations sociales quant à la question de savoir qui a le droit d'avoir des enfants et qui
14 n'en a pas le droit. Les personnes qui ne correspondent pas à la norme sociale sont
15 invariablement confrontées à l'idée qu'elles doivent avoir moins d'enfants. Les homosexuels,
16 les lesbiennes, les personnes trans*, mais aussi les personnes plus faibles socialement,
17 sont regardés d'un œil critique et le bien de l'enfant est mis en doute. Qui voudrait des
18 enfants devrait en avoir les moyens financiers et vivre de la façon la plus « normale »
19 possible.

20 La contraception est malgré tout principalement une affaire de femmes : les contraceptifs
21 hormonaux sont utilisés presque exclusivement par les femmes*. Ils sont encore et toujours
22 associés à un risque élevé, sur lequel les gens sont souvent mal informés. Le fait que l'on
23 mène très peu de recherches dans le domaine de la santé sexuelle et du travail de
24 reproduction des femmes*, alors que les contraceptifs hormonaux pour les hommes
25 n'existent toujours pas, n'est pas un hasard. Globalement, la politique de reproduction est
26 trop peu centrée sur les besoins des femmes*, mais elle gravite au lieu de cela autour de la
27 question de savoir ce que n'importe quels politiciens masculins souhaiteraient imposer
28 comme obligations aux femmes. Que cette tendance augmente, on le voit aussi à la montée
29 en puissance des cercles évangéliques et à leur ingérence dans les questions de
30 reproduction, ainsi qu'aux attaques politiques contre le droit à l'avortement, comme
31 l'initiative sur l'avortement de février 2014.

32 Notre féminisme est un combat de libération

33 Le « féminisme » correspond selon nous au combat contre le sexisme et les chaînes qu'il
34 impose aux êtres humains. Cela est valable tant aux niveaux économique et social qu'au
35 niveau personnel.

36 Exigences :

- 37 • *No means No* : la violence sexuelle doit faire l'objet de discussions au sein de la
38 société. Il est crucial que ce thème soit abordé à l'école. Car toute personne doit
39 pouvoir supporter d'essayer un « Non ». Les actes commis sans consentement sont
40 toujours imputables à leur auteur et ne peuvent être légitimés ni par le comportement
41 ni par l'habillement de la victime.
- 42 • Langue : avec le langage courant, les femmes* sont trop peu représentées et ne sont
43 trop souvent pas mentionnées, mais « incluses ou concernées implicitement ». Nous

- 1 avons besoin d'une linguistique féministe forte et d'impulsions linguistiques sensibles
2 aux genres dans les écoles, de façon à rendre notre langue plus féministe et à attirer
3 l'attention sur le rapport de la langue avec les stéréotypisations.
- 4 ● Suppression du mariage institutionnalisé : le mariage est une construction démodée
5 que nous rejetons à long terme sous sa forme institutionnalisée. Les progrès
6 immédiats doivent toutefois consister à faire en sorte que le mariage soit ouvert à
7 tous les couples de tous les sexes et de toutes les constellations, et que les couples
8 non mariés et les couples mariés soient eux aussi placés sur un pied de stricte
9 égalité. Il ne doit plus y avoir de discrimination en ce qui concerne l'adoption, les
10 impôts, la médecine de reproduction, l'assurance sociale et les partenariats
11 binationaux.
 - 12 ● De l'espace pour la sexualité alternative : il faut promouvoir toujours plus une
13 représentation de la sexualité qui ne correspond pas à la représentation
14 hétérosexuelle classique. L'école doit donner des informations et des explications sur
15 les (a-)sexualités transversales et les identités de genre transversales; les sexualités
16 non hétérosexuelles ont par ailleurs besoin de visibilité dans les médias. Dans
17 l'industrie pornographique, on a besoin de règlements pour se doter d'une production
18 équitable et d'un nouvel objectif pour l'équilibre de toutes les sexualités et de toutes
19 les identités de genre.
 - 20 ● Une identité sexuelle plus libre : nous sommes fondamentalement contre la
21 spécification du sexe dans tous les documents relevant du droit public, car celle-ci
22 débouche inmanquablement sur des discriminations. De même, il faut créer la
23 possibilité de changer officiellement son propre nom rapidement, sans frais de
24 dossiers, sans « devoir faire valoir des intérêts légitimes » objectifs ni devoir produire
25 un « certificat de discrimination » et sans prise de position moralisatrice des parents.
26 Dans les statistiques étatiques sur les différences qui se fondent sur les sexes et le
27 sexisme (violence à motivation sexiste, inégalité salariale, etc.), l'identité sexuelle
28 doit être demandée aux personnes concernées elles-mêmes.
 - 29 ● Fin de la discrimination des personnes non hétérosexuelles : une norme
30 antidiscriminatoire pour les personnes queer et une punition sévère en cas de
31 reniement, de dévalorisation et de discrimination de personnes en raison de leur
32 orientation (a)sexuelle ou de leur identité sexuelle.
 - 33 ● Un stop à la discrimination et au rabaissement de la femme*: la publicité, en
34 particulier, ne doit plus véhiculer des représentations des rôles sexistes ou la
35 sexualisation des femmes*. Mais à l'école aussi, le sexisme doit devenir une
36 thématique importante et les femmes* être traitées comme des figures et des
37 modèles historiques dans l'enseignement.
 - 38 ● Protection et points d'accueil, femmes*/individus qui sont victimes de violence en
39 raison de leur sexualité : la Confédération doit encourager et financer des
40 campagnes de prévention du suicide et de la dépression chez les
41 personnes LGBT*QIA. Elle doit également créer des points d'accueil pour les
42 préoccupations des personnes LGBT*QIA. Les personnes intersexuelle doivent dès
43 leur naissance être protégées et ne doivent être soumises à aucune « opération
44 d'adaptation » non volontaire pour voir leur faculté de jugement être reconnue.
 - 45 ● Contre la stigmatisation de l'avortement : en Suisse, l'avortement est légal et cela est
46 juste. Contre la stigmatisation, nous demandons une sensibilisation et une
47 information supplémentaires. En matière de conseil, on doit parler en termes neutres
48 (valeurs) de l'avortement. La décision d'avorter ou non doit être prise par la femme*.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

- Socialisation des enfants sans stéréotypes sexuels : nous soutenons une formation qui ne se fonde pas sur les stéréotypes sexuels. Par ailleurs, dans l'éducation sexuelle, l'homosexualité, la bisexualité, l'intersexualité et l'asexualité ainsi que les trans*identités doivent être thématiques en tant que réalités sociales.
- Davantage d'espaces réservés aux femmes* dans la société : Nous demandons la création d'espaces animés par et pour les femmes*. Par exemple des unités médicales ambulatoires réservées aux femmes*, des archives centrées sur les femmes, etc.

1 Femmes, État et droits fondamentaux

2 Exclusion historique – les femmes comme citoyennes

3 Pendant longtemps, en Suisse, les rapports entre la femme et l'État n'étaient pas dignes de ce
4 nom : dans notre pays, les femmes ont été l'appendice juridique de leur mari jusqu'en 1971. Il a
5 fallu attendre l'introduction du droit de vote pour les femmes, en 1971, pour que les femmes
6 deviennent des citoyennes. Les discriminations juridiques dans le cadre du mariage et dans le
7 droit pénal se sont prolongées jusque dans les années 1990. Bien que des traités
8 internationaux, par exemple la Convention des droits de l'homme de l'ONU à partir de 1848,
9 signaient l'avènement d'un droit légal universellement valable, le PS a été l'unique parti à
10 soutenir l'introduction du droit de vote pour les femmes dans le cadre de la votation sur le droit
11 de vote en 1959.

12 Participation et influence politiques

13 En obtenant le droit de vote, les femmes sont certes devenues des citoyennes bénéficiant des
14 mêmes droits que leurs homologues masculins. Elles n'ont toutefois pu exercer une influence
15 politique que de façon hésitante. Elles ont été largement sous-représentées dans les parlements
16 et les Conseils pendant longtemps. Ce n'est qu'avec « l'effet Brunner », dans les années 1990,
17 que la représentation des femmes a nettement augmenté en politique. Depuis lors, les femmes
18 exercent dans la politique et par leur action politique certes une plus grande influence sur l'État,
19 l'économie et la société, mais elles sont aujourd'hui, comparativement aux hommes, encore et
20 toujours sous-représentées. Bien que les femmes représentent en Suisse 52% des personnes
21 ayant le droit de vote, la part des femmes dans les instances politiques est inférieure à un tiers.
22 Ce sont notamment les femmes victimes de discriminations multiples, des migrantes ou des
23 Suissesses issues de la migration qui peinent à faire entendre leurs préoccupations politiques,
24 voire à s'en faire elles-mêmes les porte-parole – que ce soit parce qu'elles n'ont pas le droit de
25 vote ou parce qu'elles ont des chances plus faibles d'être élues et que l'accès à des chances
26 d'être élues et d'exercer une influence leur reste bloqué en raison de la discrimination
27 structurelle.

28 Monopole étatique et droits fondamentaux

29 L'État de droit démocratique jouit d'un monopole de la violence. Celui-ci comprend le droit et le
30 devoir de faire prévaloir le droit constitutionnel et l'ordre constitutionnel – si nécessaire par le
31 recours à la violence physique contre les personnes ou les choses. Dans le cadre de l'ordre
32 national associé à l'État-nation, il incombe (par conséquent) à l'État de sécuriser les frontières et
33 de faire respecter les lois, par exemple la loi sur les étrangers. Cette pratique se heurte souvent
34 aux droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale et, aussi, aux conventions relevant
35 des droits de l'homme et des femmes – des conventions qui sont également ratifiées et donc
36 applicables. Trop souvent, on oublie que les droits fondamentaux et les droits de l'homme
37 internationaux ont la priorité et que la loi devrait être adaptée à ceux-ci.

38
39 En effet : bien que l'État de droit, en raison de la législation en vigueur, ne garantisse aujourd'hui
40 pas à toutes les personnes vivant en Suisse la possibilité de participer à la vie civique, cela ne

1 l'exonère pas de l'obligation de garantir à toutes les personnes vivant en Suisse leurs droits
2 fondamentaux – indépendamment du statut de séjour ou de la nationalité. Ce sont notamment
3 les migrantes qui sont dans certaines situations particulièrement concernées par les violations
4 des droits fondamentaux. Une migrante active dans le travail de care qui travaille dans un
5 ménage privé 24 heures sur 24 sur appel pour un salaire misérable se voit porter atteinte tant à
6 son droit à une rémunération équitable qu'à son droit à la liberté personnelle ou à son droit à la
7 vie familiale. En parfaite conformité avec la mission générale de l'État, qui consiste à faire
8 respecter le droit en vigueur, les conditions-cadres devraient par conséquent impérativement
9 être aménagées de telle façon que toutes les femmes puissent se défendre contre les violations
10 des droits fondamentaux et aient accès à l'aide et au conseil. Les conventions internationales
11 ratifiées, comme la convention d'Istanbul (contre les violences faites aux femmes et la violence
12 domestique) et la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF (Comité pour
13 l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), doivent en Suisse aussi être mises en
14 œuvre dans les faits.

15 Politique de paix féministe

16
17 La non-violence est une attitude fondamentale : elle rejette la violence, n'en fait pas usage et
18 travaille activement à la résolution pacifique des conflits.

19
20 Les violences et la guerre constituent un aspect essentiel de l'histoire de l'Humanité depuis
21 environ 7000 ans. De manière générale, on a assisté et on assiste encore à la lutte de groupes
22 et d'individus pour l'ascension dans la hiérarchie des privilégiés et à l'exclusion politique, sociale
23 et culturelle des non-privilégiés. Les efforts d'émancipation qui ont abouti à la Déclaration des
24 droits de l'homme servent à garantir l'intégrité individuelle, l'égalité formelle et l'égalité de
25 traitement de tous les êtres humains devant la loi. La garantie des droits de l'homme est un
26 prérequis, mais pas une voie à sens unique vers la non-violence. La violence peut tout aussi
27 bien être due à des raisons d'ordre structurel. Elle peut donc être (re)produite par les structures
28 sociales, politiques ou économiques. L'observance inconditionnelle des droits de l'homme est
29 une première étape vers la mise en œuvre d'une politique de paix féministe.

30
31 L'engagement pacifique en faveur d'une société qui, au niveau étatique comme au niveau
32 personnel, règle les conflits sans violence est de ce fait soutenu par des groupes représentant
33 les non-privilégiés : le long de l'éternel axe de discrimination sexe – race – classe, ce sont des
34 femmes, des non-Blancs et des pauvres. En matière de discriminations fondées sur la race et la
35 classe, les femmes appartiennent une nouvelle fois, là aussi, à une catégorie spécialement
36 marginalisée. Une vision de la société pacifique et féministe implique aussi l'absence de
37 violence sexospécifique et de discrimination sexospécifique.

38
39 Pour les femmes, dans le contexte d'une politique de paix féministe, le but n'est donc pas
40 seulement d'enquêter sur les causes politiques, sociales, économiques et idéologiques des
41 guerres (statuts de la WILPF Schweiz), mais aussi de mettre un nom sur les hiérarchies
42 implicites fondamentales et de les dissoudre. Les femmes ne sont pas plus pacifiques que les
43 hommes (de même pour les non-Blancs ou les pauvres) « par nature ». Précisément, les
44 femmes européennes blanches tirent aussi profit de la discrimination raciale et peut-être aussi
45 de la discrimination de classe. La solidarité entre et avec les personnes non autorisées à

1 participer à la vie civique est possible selon des combinaisons multiples. Mais les femmes
2 engagées, du fait des recherches féministes et des engagements féministes, ont une certaine
3 connaissance de l'histoire de leur propre discrimination politique, sociale et culturelle séculaire.
4 Cela leur donne l'énergie, le feu et la persévérance qu'il faut pour nommer aussi les conditions
5 fondamentales à remplir en vue de l'avènement d'une société non violente et pour s'en porter
6 garantes – aux niveaux privé et politique.
7

8 Exigences « femmes, État et droits fondamentaux »

9 10 **Appliquer la convention d'Istanbul et faire mieux connaître celle-ci et le CEDAW (Comité 11 pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes)**

12 Pour réaliser ces objectifs, on doit mieux faire connaître ces conventions. Elles sont encore
13 souvent trop peu mises en application par les autorités, les tribunaux et les juges (hommes et
14 femmes).³⁰ Nous demandons pour cela la mise en place de formations continues, dans le cadre
15 desquelles les juges ainsi que les procureurs (hommes et femmes) et les avocat-e-s, ou encore
16 les autorités, reçoivent des informations sur les conventions, les protocoles facultatifs y relatifs,
17 les recommandations générales du comité consultatif, les recommandations du comité
18 consultatif sur la procédure de soumission de comptes rendus et sa façon d'évaluer les requêtes
19 individuelles et les résultats de la soumission de comptes rendus et sont mis en situation
20 d'appliquer ou de faire valoir ces instruments devant les tribunaux nationaux et d'interpréter le
21 droit national en conséquence.
22

23 **Lutte contre la violence sexospécifique à l'égard des femmes**

24 La violence contre les femmes et les jeunes filles est un phénomène très répandu, dans tous les
25 pays du monde. La Suisse n'est pas un îlot. La violence domestique, la violence sexuelle, la
26 prostitution forcée, la traite des femmes et des jeunes filles, le mariage forcé et la mutilation
27 génitale féminine sont autant de phénomènes dont les femmes, en Suisse, sont victimes et qui
28 doivent être combattus. Toutes les trois semaines, en Suisse, une femme meurt des suites d'un
29 acte de violence domestique. En 2016, la police a enregistré en moyenne 47 délits pénaux par
30 jour en lien avec de la violence domestique. (17 685 en 2016).³¹ Une vie sans violence n'est pas
31 un privilège, mais un droit de l'homme.
32

33 **Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul**

34
35 Nous demandons par conséquent une mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans son
36 intégralité, autrement dit une coordination renforcée entre les cantons en matière de violence
37 domestique et une stratégie d'action nationale. Il faut préparer et mettre à disposition au niveau
38 national un nombre suffisant de places protégées pour les personnes concernées par la
39 violence domestique. Si les cantons ne mettent pas assez de moyens à disposition, la
40 Confédération doit leur venir en aide. La situation actuelle, où les maisons d'accueil pour

³⁰

https://www.humanrights.ch/upload/pdf/161118_Concluding_Observations_CEDAW_Vorabfassung_2016.pdf.

³¹ <https://www.terre-des-femmes.ch/de/medien/40-d/medienmitteilungen/516-mm-annahme-istanbul-konvention>.

1 femmes doivent parfois refuser des personnes touchées par la violence domestique et ne
2 peuvent pas mettre à disposition un nombre suffisant de places protégées, n'est pas tenable.³²

4 **Un statut de séjour indépendant (de celui) du partenaire en cas de violence domestique**

5 Les femmes provenant d'États tiers dont le statut de séjour est couplé par le mariage à celui de
6 l'époux et qui ont été victimes de violence domestique n'ont droit à une prolongation de leur
7 autorisation de séjour que si l'union conjugale ou le partenariat a duré au minimum 3 ans. Par
8 ailleurs, les actes de violence domestique doivent pouvoir être prouvés. La pratique usuelle des
9 autorités en matière de fourniture de preuves est parfois arbitraire. Dans certains cantons, on
10 rejette même des cas pour lesquels, selon le Tribunal fédéral, les éléments de preuve de la
11 commission d'actes de violence domestique sont sans équivoque.³³ En cas de violence
12 domestique, nous demandons la reconnaissance d'un statut de séjour indépendant (de celui) du
13 conjoint pour les femmes concernées.

15 **Femmes en fuite**

16 Les biographies de femmes qui fuient vers la Suisse sont très diverses. Mais un thème central
17 évoqué par de nombreuses femmes issues du domaine de l'asile est celui de la violence
18 sexospécifique, qui très souvent fait partie de la situation de persécution vécue dans le pays
19 d'origine. Elle est également l'un des aspects liés aux dangers qui les guettent sur les chemins
20 de la fuite. Ces aspects-ci et d'autres, qui concernent spécifiquement les femmes, doivent être
21 intégrés à la politique et à la pratique en matière d'asile. Il faut pour cela des autorités et des
22 spécialistes sensibilisés, un soutien proactif dans les questions spécifiquement féminines ainsi
23 qu'un accès à la protection et au soutien pour toutes les femmes victimes de violence. Nous
24 demandons en outre que les femmes qui ont été victimes de violence à l'étranger reçoivent la
25 protection à laquelle elles ont droit et que l'Accord de Dublin soit suspendu pour ces femmes-là.

27 **Les victimes de la traite des femmes et des êtres humains dans le cadre de la 28 procédure d'asile**

29 Les personnes concernées par la traite des êtres humains sont victimes de très graves
30 violations de leurs droits fondamentaux. Elles ne subissent pas seulement de la violence
31 sexuelle, physique et/ou psychique, mais aussi une discrimination multiple structurelle. Malgré
32 des bases légales en vigueur dans toute la Suisse et un deuxième Plan d'action national contre
33 la traite des êtres humains, il manque des standards homogènes valables dans l'ensemble de
34 notre pays, ce qui débouche sur de grandes disparités cantonales, à une sécurité juridique
35 défailante et finalement à la discrimination des victimes. La mise en œuvre des bases légales et
36 du Plan d'action national doit être évaluée d'urgence et être améliorée là où cela est nécessaire.

37
38 Une protection complète doit en outre signifier que la Suisse garantit que toutes les victimes
39 reçoivent une protection et un soutien spécialisés et qu'elles peuvent faire valoir leurs « droits
40 des victimes » au moindre soupçon. La protection du droit de séjour fait aussi partie de ces
41 demandes. Elle n'est toujours pas garantie en Suisse.

32

http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Opferhilfe/f_INFRAS_Schlussbericht_Frauenh%C3%A4user.pdf

33 http://www.sah-zh.ch/fileadmin/Dokumente/Ueber_das_SAHZH/Publikationen/Marc_Spescha_Geist_der_Abwehr.pdf, p. 10-13

1 Dans le cadre de la procédure d'asile, on identifie trop peu de victimes présumées de la traite
2 d'êtres humains. Si elles sont malgré tout identifiées, la protection des victimes ne fonctionne
3 pas. Dans le centre d'hébergement pour requérants d'asile, elles ne reçoivent pas le soutien
4 médical et psychosocial nécessaire. D'autre part, elles ne peuvent pas vivre dans un logement
5 approprié (par exemple équipé d'une séparation hommes/femmes), sécurisé. En règle générale,
6 les autorités chargées des questions d'asile ne font pas appel aux cellules de protection des
7 victimes de façon proactive.

8 Les cas Dublin sont en règle générale expulsés avant que toute la lumière n'ait pu être faite sur
9 ce qui s'est passé avant leur arrivée. Les victimes sont ainsi, une nouvelle fois, exposées au
10 risque de re-trafficking dans le pays à partir duquel elles sont venues en Suisse. Si elles ont été
11 maltraitées en Suisse, elles ne peuvent pas faire valoir leurs « droits des victimes ». Le fait de
12 refouler des victimes fait le jeu des auteurs d'actes répréhensibles.

13

14 **Abrogation du service militaire obligatoire**

15 Dans une perspective féministe, c'est clair : de nos jours, le service militaire obligatoire
16 ne peut pas être maintenu. Tant ceux qui le rejettent pour des raisons morales que ceux
17 qui voient en lui avant tout un modèle de recrutement inapproprié et injuste pour une
18 armée réduite conformément au mandat reçu considèrent (donc) l'abandon du service
19 militaire obligatoire comme urgent. Le PS et les Femmes socialistes suisses exigent par
20 conséquent l'abrogation du service militaire obligatoire et l'introduction d'une milice de
21 volontaires.

22

23 **Intégration accrue et plus paritaire des femmes dans les processus de paix**

24

25 Nous demandons que la Suisse se dote d'une représentation équitable des femmes
26 dans les processus décisionnels touchant à la politique de paix. La participation à droits
27 égaux des femmes doit être une réalité à tous les niveaux de la gestion des conflits et
28 de la promotion de la paix. Également, il faut adopter une perspective soucieuse de
29 l'égalité des sexes lors de la négociation et de la mise en œuvre des accords de paix.

30

31

32

33

34

1 Critique féministe à l'adresse du PS Suisse

2 Même au 21^e siècle, notre société présente encore de nombreuses manifestations et
3 caractéristiques, très diverses, du sexisme structurel. Le PS n'est à cet égard pas un îlot.
4 Nous aussi, camarades féminines et camarades masculins, faisons partie de cette société.
5 Et les discriminations (en partie inconscientes) ne s'arrêtent pas devant la porte de notre
6 parti. La stéréotypisation et l'inégalité des critères appliqués aux hommes* et aux femmes*
7 existent aussi au sein du PS. Comme exemple parmi tant d'autres, on peut citer le
8 comportement masculin-dominant lors de la prise de parole à la tribune et à l'occasion
9 d'autres manifestations du parti, internes et externes. Les hommes* demandent plus de
10 temps de parole, interrompent plus souvent leurs interlocuteurs, se réfèrent plus souvent
11 explicitement les uns aux autres et paraissent ainsi plus forts. Cette façon d'agir est perçue
12 comme plutôt positive lorsqu'elle est le fait des hommes*. Autrement dit, les hommes* sont
13 ainsi vus comme des personnes sachant s'imposer et faisant preuve d'assurance. Lorsque
14 des femmes* agissent de la même façon, il n'est pas rare que leur comportement soit
15 interprété comme trop fougueux, voire arrogant ou capricieux. Par ailleurs, il existe encore et
16 toujours de nombreux réseaux masculins de type informel à l'intérieur du parti – des coteries
17 auxquelles les femmes n'ont pas accès pour l'échange.

18 Au cours des dernières décennies, une sensibilisation à l'inégalité entre femmes* et
19 hommes* a toutefois pris corps à l'intérieur du Parti socialiste. Ainsi, les femmes*
20 représentent dans les fractions du PS actives dans les parlements communaux, cantonaux
21 et nationaux un pourcentage appréciable des membres – même si la répartition est très
22 diverse et que l'on observe aussi des tendances contraires. Les postes au sein des
23 instances exécutives et les fonctions prestigieuses, comme le mandat de conseillère ou de
24 conseiller d'État ou la présidence nationale du parti, ont en revanche, au cours des
25 dernières décennies également, été occupés majoritairement par des hommes et le sont
26 toujours. Au sein du PS, les thèmes en lien avec les questions de genre ou la problématique
27 familiale sont traités très majoritairement par des femmes, alors que les hommes s'occupent
28 – tendanciellement – plutôt des questions économiques et fiscales, qui sont perçues comme
29 ayant plus de poids. Les hommes* ne se sentent guère, voire jamais, responsables du
30 traitement de thèmes tels que la politique familiale, l'égalité ou les préoccupations
31 spécifiquement féminines dans les assurances sociales. Ils n'ont pas l'impression non plus
32 que c'est à eux de consacrer leur engagement politique à ces domaines en priorité, même si
33 cela devrait justement être leur tâche. Cette différence dans les choix thématiques n'est pas
34 le simple fait du hasard : elle met plutôt au jour les effets de la socialisation dictée par la
35 différenciation opérée entre les rôles des hommes* et ceux des femmes*. Si le PS a
36 réellement à cœur de transformer la société de telle façon que les femmes* et les hommes*
37 soient placés sur un pied d'égalité, alors il a le devoir de motiver et d'encourager de façon
38 ciblée les femmes* à traiter les questions fiscales et financières et les hommes* à se
39 pencher sur les questions relatives à la famille et sur les questions d'égalité homme-femme.
40 En outre, les questions relatives à la famille et les questions d'égalité homme-femme ne
41 doivent plus être reléguées au second plan, notamment au moment précis où cela apparaît
42 comme opportun pour des raisons tactiques. D'une part, une politique familiale et de l'égalité
43 libératrice est tout autant une valeur en soi qu'une condition centrale d'une politique
44 économique progressiste.

45 Nous, les femmes*, imaginons un socialisme pour lequel l'égalité de tous les sexes ne
46 représente pas seulement une arrière-scène, mais un pilier central de la réflexion politique et

1 de l'action politique. D'autre part, nous voulons une forme de socialisme dans laquelle le
2 sexe lui-même ne soit un critère dominant de définition ou de perception ni dans notre
3 comportement ni dans notre fréquentation des autres personnes et dans laquelle il ne joue
4 aucun rôle pour les chances de carrière. Pour notre accomplissement politique, le sexe est
5 totalement dépourvu de pertinence : nous voulons que chacune et chacun s'investisse
6 activement selon ses affinités et aptitudes et soit encouragé-e à travailler en conséquence.
7 La solidarité entre les sexes doit représenter une partie essentielle de l'identité socialiste et
8 être vécue à chaque instant. Nous luttons ensemble pour une société d'hommes libres.

9 Exigences :

10

11 · **Plan d'action pour l'égalité :**

12 Nous demandons au PS Suisse que les thèmes de politique en matière d'égalité occupent
13 une place centrale au sein du parti. Nous allons pour cela élaborer, d'ici au milieu de
14 l'année 2018, un plan d'action qui montre par quelles mesures concrètes le parti s'occupera
15 de ce thème ces prochaines années. Ce plan d'action contiendra aussi des mesures visant
16 à obtenir que les processus de positionnement au sein du PS Suisse soient toujours menés
17 dans une perspective féministe.

18

19 · **Davantage de ressources pour le travail féministe :**

20 Nous demandons l'adoption d'une stratégie du personnel fondée sur des mesures
21 appropriées, visant à promouvoir la cause des femmes* de façon ciblée, par exemple au
22 moyen d'un programme de womentoring efficace. Le fait que les femmes* occupent des
23 fonctions à l'intérieur et à l'extérieur du parti – en particulier, également, les
24 prestigieuses – doit apparaître comme une évidence. Pour atteindre cet objectif, nous avons
25 urgemment besoin de plus de ressources financières, entre autres pour le travail de
26 formation à coloration féministe. On peut ainsi proposer des offres de formation de training
27 réservées aux femmes*, par exemple axées en particulier sur la politique économique et
28 financière.

29

30 · **Études sur les questions qui concernent la politique de l'égalité :**

31 Nous demandons que la fraction du PS Suisse finance des études sur les thèmes de la
32 politique de l'égalité. Car nous avons besoin de plus de bases et d'analyses pour pouvoir
33 mettre en œuvre une politique féministe. Il manque souvent des valeurs chiffrées pour
34 quantifier les conséquences des décisions politiques sur les femmes*. Le PS Suisse doit se
35 concentrer davantage sur le gender budgeting.

36

37 · **Dans les instances de direction du parti, les deux sexes doivent être représentés**
38 **de façon équilibrée.** Cela est aussi valable pour les postes de cadre. En cas de vacance à
39 la présidence de la fraction ou à la présidence du parti, il faudrait obligatoirement faire en
40 sorte que les postes de haut niveau ne soient pas tous les deux occupés par des personnes
41 de même sexe.

42

43 · **Pas d'hommes du PS dans les panels strictement réservés aux hommes :**

44 Nous demandons que les socialistes fassent preuve de solidarité avec les femmes* et
45 rejettent les offres des plates-formes concernées. Nous attendons des hommes militant au

1 sein du PS non seulement qu'ils ne tirent pas profit de l'image progressiste du PS en
2 matière de politique d'égalité, mais aussi qu'ils vivent eux-mêmes l'égalité dans leur vie
3 politique au quotidien.

4

5 · **Les discussions menées au sein du parti doivent porter la marque commune des**
6 **femmes* et des *hommes**. Il n'est pas admissible que les discussions soient dominées
7 (seulement) par les hommes*. Les femmes* doivent disposer d'assez de latitude pour se
8 faire entendre et intervenir dans la discussion. Cela nécessite entre autres des modèles et
9 une bonne culture de discussion. Pour déterminer si l'espace discursif, au sein du PS, est
10 aménagé de façon égalitaire et, si tel n'est pas le cas, pouvoir le cas échéant prendre des
11 mesures, nous demandons que l'Assemblée des délégué-e-s du PS (et le Congrès) crée(-
12 nt) dès à présent, sous une forme appropriée, un protocole de gender watch.

13

14 · **Prise en charge des enfants lors des Assemblées des délégué-e-s et des Congrès**
15 **du PS :**

16 Pour donner la possibilité aux personnes devant assumer des tâches de prise en charge de
17 s'engager elles aussi au sein du parti, nous devons proposer un service de garde des
18 enfants lors des grandes manifestations du PS, de même que lors des Congrès.

19

20 · **Une langue non sexiste :**

21 Au sein du PS, en matière de communication, on accorde de l'importance à l'utilisation d'une
22 langue non sexiste. Si des requêtes ne répondent pas à ce principe, elles doivent être
23 corrigées ou renvoyées à ses auteur-e-s* avec la remarque correspondante.

24

25